



Mes Chers Concitoyens,

Encore une année qui se termine avec une activité toujours aussi forte pour notre monde associatif et pour l'investissement pour notre commune.

Un monde associatif important pour le développement de notre commune et des villages avoisinants.

En effet, certaines associations proposent des activités drainant des personnes venant d'ailleurs.

Des investissements comme l'enfouissement des réseaux de la rue de la Morteau qui change nettement le regard sur ce quartier.

Vous aurez tout loisir de découvrir toutes les activités proposées et les travaux réalisés dans ce bulletin semestriel qui se veut le plus complet possible.

Depuis toujours, nous nous efforçons de rendre notre commune la plus attractive possible. Je remercie tous ceux qui œuvrent dans ce sens.

L'année 2023 va marquer sa fin par les magiques fêtes de Noël qui font la joie des petits et des grands. Nous penserons bien sûr aux personnes qui n'auront pas le plaisir de profiter des fêtes comme il se doit. C'est avec grand plaisir que nous leur apportons un peu de joie avec le repas des aînés et le colis de fin d'année.

Le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année avec toute la magie qu'il se doit.

*Bien à vous
Didier SIMON*



Permanences du Maire et de ses adjoints : tous les matins, du lundi au vendredi ou sur RDV

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie : du lundi au vendredi : 8h30 -12h

Les lundis, mercredis et vendredis : 14h-17h (Mairie fermée au public les mardis et jeudis après midi)

03.24.72.80.95 / mairie.chateau-porcien@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	P.1
Sommaire	P.2
Les belles initiatives de solidarité	P.3
Travaux	P.4
Communication	P.5
Vie associative	P.6-8
Mise en valeur d'entreprises locales	P.8-9
Vie pratique	P.10-12
Vie scolaire	P.13
Tourisme	P.14
Commémorations	P.15
Etat Civil	P.16
Conseils Municipaux	P.17- 31

Les belles initiatives de solidarité

Un repas et des paniers garnis
offerts par la Mairie pour les
Anciens

Comme chaque année, les habitants ont été conviés dimanche 26 novembre à un repas organisé et offert par la Mairie.

Les aînés du village ont eu l'occasion de savourer des mets délicieux, préparés par le traiteur « La Renaissance » d'Aubigny les Pothées.



L'orchestre, dirigé par Bernard Bojanek et Nuccio, a empli la salle de musique et les participants ont été invités à la danse, créant ainsi une atmosphère chaleureuse et conviviale.



Les bénéficiaires de cette journée appréciée ont exprimé leur gratitude en envoyant des messages chaleureux de remerciements à la municipalité. Ces retours soulignent l'importance de tels événements dans la création de souvenirs positifs et de liens communautaires solides. Les aînés ont salué la qualité de l'événement, soulignant que ce moment était, comme d'habitude, une expérience de qualité. La Mairie tient à remercier

tous les bénévoles qui ont œuvré afin de permettre la réalisation de cet événement.



Ce cadeau de Noël envers les aînés ne s'est pas limité au repas festif. Toutes les personnes âgées de plus de 70 ans ont reçu un colis de Noël, emballé avec soin et rempli de douceurs sucrées et salées.

Une bouteille de champagne a également été incluse pour compléter cette attention.

Les bénévoles en
pleine
préparation des
colis de Noël

Des boîtes à bonheur pour seniors
démunis réalisées
par l'école Jean Dion

A l'approche des fêtes de fin d'année, une collecte a été à nouveau reconduite au profit des personnes âgées seules ou démunies de notre département. A l'initiative de l'école Jean Dion, cette démarche a été élargie cette année à tous les habitants. Les boîtes à bonheur ont été ensuite confiées au Secours Populaire.



Comme chaque année, les Sapeurs Pompiers ont participé au téléthon. Malgré la météo très froide, ils ont pu proposer quelques lavages de voiture, en faveur du téléthon, mais aussi des gaufres, et crêpes bien appréciées les journées du 2 et 3 décembre dernier.

Les Pompiers
du village
mobilisés pour
le Téléthon

TRAVAUX

Le flash info travaux :



Nos équipes ont été sollicitées et ce, dès 5 heures du matin, suite à un arbre tombé sur la route principale lors des vents violents du 2 novembre dernier.

- l'enfouissement de la fibre, de l'électricité et de l'éclairage public est terminé rue de la Morteau



- Une pompe de puisage a été remplacée par le Pays Réthélois

- La rue de Nandin a subi une réfection de sa chaussée qui était très abîmée
- Habitat 08 a procédé à une sécurisation des habitations autour de la falaise suite à un glissement de craie



Les équipes techniques en pleine préparation pour les fêtes de Noël



Les équipes techniques ont réalisé cette année l'installation des guirlandes lumineuses du village. Le traditionnel sapin géant a retrouvé sa place comme chaque mois de décembre dans la cour de l'école primaire. Et le chalet en bois de Noël, inauguré l'année dernière et ayant connu un grand succès, ouvrira à nouveau les



22 et 23 décembre prochains. Entre 16h et 19h,

des crêpes, gaufres et boissons chaudes seront distribuées aux habitants et promeneurs. Le don est libre et comme l'année précédente, tous les bénéfices seront reversés aux écoles.



Une particularité cette année, de nouvelles décorations ont été installées près du chalet de Noël sur le parvis de la mairie pour le plaisir des yeux des petits et des grands !



COMMUNICATION

La mairie diversifie ses moyens de communication afin de toucher le plus grand nombre

Dans une ère où la technologie progresse à pas de géant, les municipalités sont appelées à se moderniser pour mieux répondre aux besoins de leurs citoyens. C'est dans cette optique, que la mairie de Château-Porcien a récemment inauguré une série de moyens de communication novateurs, visant à toucher tous les habitants.

Les canaux traditionnels tels que la page Facebook officielle, le site internet (qui fera bientôt peau neuve), le bulletin semestriel papier, et le panneau d'affichage numérique, demeurent des piliers essentiels de la communication municipale. En parallèle, la Mairie a décidé d'introduire une application citoyenne et une borne numérique, accessible 7 jours sur 7, afin de toucher ainsi l'ensemble de la population.

TÉLÉCHARGEONS TOUS ILLIWAP SUR NOS SMARTPHONES POUR RESTER CONNECTÉ AUX INFOS DU VILLAGE

illiwap L'APP QUI CHANGE LA VIE !
Guide du citoyen
Suivre l'actualité de ma commune
A DESTINATION DES CITOYENS

Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ?

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES !**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP
Sur Google Play (Android) | Sur AppStore (iOS) | Sur App Gallery (Huawei)

02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE
Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application
Scannez le QR Code via le lecteur intégré

03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE
Cliquez sur le bouton S'ABONNER pour vous abonner à l'actualité de la commune

RECEVEZ LES NOTIFICATIONS
Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.
Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.

LES AVANTAGES !
GRATUITE : Téléchargement gratuit et sans engagement.
SANS INSCRIPTION : Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.
SANS PUBLICITÉ : Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.

Une Application Citoyenne Intuitive

En tête de ces nouvelles méthodes de communication, se trouve une application citoyenne : Illiwap, conçue pour être téléchargée sur vos smartphones afin d'être informé efficacement par notification et en temps réel des annonces importantes, des alertes météo, des actualités locales, des événements à venir etc.. Cette fonctionnalité est particulièrement utile pour ceux qui ne sont pas présents sur les réseaux sociaux, offrant ainsi une alternative moderne et accessible à tous.

BORNE NUMÉRIQUE : UN ACCES 7J/7



Pour répondre aux besoins de ceux qui ne sont pas adeptes des nouvelles technologies ou qui n'ont pas accès à un smartphone, la Mairie a installé une borne numérique accessible sept jours sur sept sur le parvis de l'hôtel de ville. Cette borne tactile permet aux habitants de consulter divers documents utiles, même en dehors des heures d'ouverture traditionnelles de la Mairie. Elle donne aussi le moyen aux personnes de passage, comme nos pèlerins qui visitent la commune, d'accéder facilement aux informations nécessaires pour séjourner à Château-Porcien.

Avec ces nouveaux moyens de communication, la Mairie s'efforce de créer une communauté mieux informée, connectée, et engagée, tout en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte dans cette ère numérique en constante évolution. En effet, toute personne éprouvant des difficultés pour se connecter à l'un de ces moyens de communication, est invitée à se rendre en mairie afin que nous puissions volontiers l'y aider.

VIE ASSOCIATIVE

Une belle réussite pour l'opération OCTOBRE ROSE

Dans le cadre de la journée de sensibilisation pour le dépistage du cancer du sein, Le Local-Club du Porcien a organisé une manifestation le samedi 14 octobre. Au programme, des ateliers et stands, des intervenants, des activités sportives et des marches libres proposées à la salle des sports de Château-Porcien.



Cette opération a permis de récolter 981,92 € qui ont été reversés au profit d'Octobre Rose et auquel il faut ajouter la collecte de soutiens-gorge (137) sur laquelle le Rotary reverse 1 € par soutien -gorge récupéré.

A noter la participation de l'ensemble des commerçants, de la Boutik de Vick, Le Chalet Fleuri, les deux salons de Coiffure, les Sapeurs-Pompiers et les intervenants médicaux.

Un grand merci à adresser à tous ceux qui se sont mobilisés, notamment les bénévoles, au profit de cette belle cause et qui ont contribué à cette réussite.

La mairie a également illuminé sa façade en rose à la nuit tombée en soutien à Octobre Rose.



La façade de la Mairie illuminée en rose en soutien à Octobre Rose

Le goûter d'Halloween du 31 octobre :



L'association **Fêtes et Loisirs** de la commune a convié pour l'occasion petits et grands pour partager des gaufres, crêpes et bonbons. Un bon moment apprécié par les enfants qui apprécient les déguisements et les monstres !!



Une bourse aux capsules organisée par le club de tarot

Le 15 octobre dernier, le club de tarot du village organisait une journée « bourse aux capsules » au local Club. Si des habitants des alentours se sont déplacés, d'autres collectionneurs de capsules ont fait le déplacement depuis la Marne ou même le Nord. Il faut dire qu'ils sont plusieurs centaines en France à se passionner pour ces petits embouts de métal qui coiffent les bouchons de champagne. Ces collectionneurs qu'on appelle les placomusophiles s'inscrivent souvent dans des clubs spécialement dédiés à leur passion.

Et pour la petite histoire, la capsule de champagne serait apparue en juillet 1844, elle permettait d'assurer une meilleure étanchéité au bouchon de liège, puis au XXème siècle, la capsule devient publicitaire, chaque marque y apposant son propre logo. Et des capsules différentes, il y en aurait près de 30 000, avec des couleurs, des thèmes différents, et pour des prix allant de 5 à 15 000 euros (mais seules les plaques véritablement anciennes et rares atteignent une cote de quelques centaines d'euros). Certaines marques proposent même des capsules réalisées à l'intention des collectionneurs, c'est le cas de ces capsules qu'on a pu voir lors de cette bourse à l'effigie du tarot club, offertes gracieusement



par le champagne Deguise de Courteron dans l'Aube et vendues au profit du club de tarot.



Le village viticole de Vertus près d'Épernay a vu la 1ère bourse de placomusophiles en 1989, et depuis cet évènement est reconduit chaque année le 11 novembre, au point que Vertus est devenue la capitale mondiale de la capsule de champagne. A Château-Porcien c'était une première, mais qui sait, peut-être y aura-t-il une deuxième fois, puis une 3ème, une 4ème et ainsi de suite ?



En tout cas, si cela vous a donné envie de commencer une collection, sachez que le record à battre est de 90 000 capsules !

Le FC Porcien a reçu le label école de football bronze pour la période de 2023-2026

Valéry Larock, responsable école de foot était présent. Une grande satisfaction pour les clubs et éducateurs ! Le fruit du travail entrepris depuis deux ans sous la houlette du directeur sportif Guillaume Delville.





Le Castel Porcien Pétanque fera une réunion pour toutes les personnes qui désirent venir pratiquer la pétanque loisirs, et pour renouveler les cartes des anciens adhérents, le samedi 10 février 2024 à 14 h à la Mairie de Château-Porcien . L'adhésion est de 15 euros pour l'année . Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à aller sur la page Facebook Castel Porcien Pétanque .

Un nouveau président pour la Gaule Porcienne



Un nouveau président pour **la Gaule Porcienne (club de pêche)** : Monsieur Jean-Jacques Briquet, président de la Gaule Porcienne pendant de très nombreuses années, a en effet cédé la place à Monsieur Fabrice Barberon.

Le 17 septembre dernier, 14 équipes participaient à un concours de pêche à l'américaine. A noter que les prochains concours auront lieu en juillet prochain juste après la fête patronale, ainsi qu'en septembre. **Attention : le dépositaire des cartes de pêche a changé et afin d'acheter vos cartes de pêche, il faudra**

vous rendre désormais au Chalet Fleuri.



MISE EN VALEUR D'ENTREPRISES LOCALES

Un concepteur Web à Château !



HTag Facility

En mai dernier, Eric, habitant du village depuis 2007 et originaire des Ardennes, décide de créer sa propre entreprise de conception web. Après avoir longtemps travaillé dans le secteur des travaux publics, le Covid amène Eric à réfléchir et à quitter ce milieu pour se lancer dans ce qui le passionne depuis toujours : l'informatique.

Né d'un constat dont beaucoup de ses proches lui font part, disposant en effet de peu de temps pour la gestion de leurs problèmes informatiques, l'idée de pouvoir rendre service aux entrepreneurs surchargés, en utilisant ses compétences et, de vivre désormais de sa passion, naît alors tout naturellement.

Après une formation de développeur web, Eric lance la société Htag facility et intervient aujourd'hui aussi bien sur des créations de sites internet que sur des maintenances de site, des gestions de réseaux, créations de logos ou même encore dans des problématiques liées à l'installation de la fibre optique. En effet, ayant été amené à bien étudier l'enfouissement des réseaux lors de son emploi précédent, Eric peut facilement s'assurer de la faisabilité de la fibre avant l'arrivée d'un technicien (chez un professionnel ou un particulier) afin de détecter les éventuels problèmes et gagner beaucoup de temps le jour J. Conscients que l'emploi du temps des personnes qui travaillent est souvent incompatible avec les rendez-vous donnés par les techniciens, il se propose même si vous le souhaitez de gérer le rendez-vous avec le technicien de A à Z. Si son cœur de métier reste l'aide aux professionnels, il peut néanmoins parfois travailler pour des particuliers. Alors si vous souhaitez faire appel à lui, n'hésitez pas, Eric répondra avec plaisir à toutes vos interrogations.



Eric HERDUIN

Conception Web et Digital - Consultant Informatique
Conseil et Assistance aux Professionnels et Particuliers

☎ 07 49 19 72 38

✉ contact@htagfacility.fr

📍 8 allée des Renardières 08360 CHATEAU PORCIEN

HTAG Sarl au capital de 1500€ - RCS Sedan 952632974 00012 - N° TVA : FR59952632974

Depuis 15 ans, l'idée de créer sa micro-entreprise de plats cuisinés trottait dans la tête de Najet. Il faut dire que la cuisine, c'est une histoire de famille...Najet grandit dans le Nord de la France avant

**Des douceurs et plats orientaux
à commander sur Château-Porcien !**



de partir en Algérie pendant une dizaine d'années, pays dans lequel, toute petite, elle voit et aide ses grands-mères à la préparation des repas. De retour en France, Najet devient assistante maternelle, métier qu'elle aime et exerce toujours, puis après des années d'hésitation et de réflexion, Najet vient de se lancer dans la création de son entreprise « Les Gourmandises de Najet », assistée par son mari chargé de la partie communication. Proposant

à la fois mets orientaux ou français, ce qu'aime avant tout Najet, c'est la notion de partage qu'elle trouve dans la cuisine : le partage de faire découvrir des plats venus d'ailleurs, de satisfaire ses clients en essayant de s'adapter systématiquement au mieux à chaque demande (en cas d'allergie, etc...). Et elle peut même venir faire la cuisine à votre domicile si vous le souhaitez. Sur la page facebook de cette micro-entreprise, les magnums salés, petits fours salés, petits fours sucrés et gâteaux orientaux côtoient les letter Cakes et Number Cakes (gâteaux d'anniversaire en forme de chiffre de son année d'anniversaire). Il ne nous reste plus qu'à souhaiter une belle réussite à Najet dans ce joli projet !



Un nouveau repreneur à la boulangerie La Grange à pain

Rencontre avec Freddy, nouveau propriétaire de la boulangerie. En effet, en août dernier, la boulangerie La Grange à pain voyait arriver un nouveau repreneur. Originaire de Biermes, Freddy commence sa carrière à 15 ans en tant qu'apprenti dans la boulangerie Pollet de Rethel, afin de devenir son propre patron quelques années plus tard. Pendant 9 ans, il travaillera ainsi dans la boulangerie de Seuil avant de reprendre ensuite une boulangerie axonaise pendant 6 autres années....Puis un repreneur se propose de lui racheter sa boulangerie de l'Aisne, et il part alors vers d'autres horizons qui le conduiront dans notre village.

Avec ses années d'expérience dans son domaine, Freddy propose ainsi à ses clients un vaste choix de pains, viennoiseries, pâtisseries, et mets salés. Et ce qu'il aime avant tout dans ce travail, c'est « faire plaisir aux gens » comme il le dit.

Fin décembre, début janvier, il a même prévu de mettre en place un jeu concours pour la galette des Rois.

A noter qu'il est aussi possible de commander un gâteau ou une pièce montée sur mesure par exemple (à commander au moins 3 jours à l'avance).

La période des fêtes est déjà là et ses étals se sont couverts de bûches aux parfums classiques mais aussi originaux, de quoi régaler nos papilles tout le mois de décembre !



VIE PRATIQUE

CONTRIBUONS TOUS A UN VILLAGE

PROPRE POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE



Chacun de nous a un rôle à jouer pour maintenir notre environnement propre, agréable et sécurisé.

La propreté de notre village est l'affaire de tous et elle repose sur quelques gestes simples qu'il est important de rappeler régulièrement.

Désherber le long des murs : une obligation individuelle :

Afin d'embellir nos rues et trottoirs, il est essentiel que chaque riverain désherbe le long des murs de sa propriété. Cette action simple, mais cruciale, contribue à maintenir une apparence soignée et à prévenir la croissance de mauvaises herbes susceptibles de détériorer l'esthétique de notre village.

Ramasser les crottes de chien est un acte civique :

Le respect de notre environnement passe également par le ramassage des déjections canines sur les trottoirs ou ailleurs. Bien que nos amis à quatre pattes fassent partie intégrante de notre vie quotidienne, il est primordial que leurs propriétaires assument la responsabilité de préserver la propreté des espaces communs. Ramasser après nos chiens contribue à un environnement plus agréable pour tous. Par ailleurs, la sécurité et la convivialité de notre village dépendent du comportement responsable des propriétaires de chiens.



Il est impératif de veiller à ce que nos amis canins ne soient pas errants dans les rues. En les maintenant en laisse lors des promenades, nous évitons tout risque d'incident et assurons la quiétude de nos voisins.



Les encombrants sont à déposer à la déchetterie:

Pour garantir la netteté de notre village, il est important de rappeler que les encombrants ne doivent pas être stockés à la vue de tous. La déchetterie du village est l'endroit approprié pour se débarrasser de ces objets encombrants. Non seulement cela contribue à maintenir la propreté de notre village, mais cela évite également les nuisances visuelles désagréables. Faisons preuve de civisme en disposant de nos encombrants de manière responsable, préservant ainsi l'esthétique de notre cadre de vie commun.

Responsabilité des propriétaires de bois :

Les propriétaires de bois jouent un rôle important dans le maintien de la sécurité de nos espaces naturels. En plus de la beauté qu'ils apportent, les arbres nécessitent un entretien régulier pour assurer la sécurité des lieux fréquentés par les promeneurs. Chaque propriétaire de bois est donc encouragé à entretenir ses arbres de manière à éviter tout risque potentiel pour la communauté.

À noter que le département, conscient de l'importance de maintenir la sécurité publique, procédera à la coupe d'arbres dans la rue Gaillon, à proximité de la ferme Bataille. Cette mesure vise à assurer la sûreté des habitants et des promeneurs.

Vivre ensemble : un engagement continu :

Le bien vivre ensemble repose sur notre capacité à prendre soin de notre environnement commun. En adoptant des pratiques responsables telles que le ramassage des déchets, le désherbage des espaces individuels et l'entretien des arbres, nous renforçons notre engagement envers la qualité de vie dans notre village.

La propreté de notre village est entre nos mains. Chaque geste compte, chaque action individuelle contribue à l'épanouissement de notre communauté. Ensemble, faisons de notre village un lieu propre, accueillant et sûr, où il fait bon vivre pour tous.

RECENSEMENT OBLIGATOIRE POUR TOUS CETTE ANNÉE : EXPLICATIONS

Vous allez être recensé(e) cette année. Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes. Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire. Elles permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, et de moyens de transport à développer. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur chargé de cette opération, il vous sera demandé de répondre rapidement à une enquête, en privilégiant la réponse par internet. Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.



Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 18 janvier 2024 sur le site www.le-recensement-et-moi.fr Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice internet vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par l'agent recenseur. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis. Vos réponses sont strictement confidentielles.

Le recensement de la population est gratuit : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Cette année, Château-Porcien réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier et jusqu'au 17 février dans notre commune. Mesdames Carole Brebant, Alexandra Louis et Charlène Romagny sont les agents recenseurs de Château-Porcien cette année. Si vous éprouvez des difficultés, n'oubliez pas que les agents recenseurs ou la coordinatrice communale Madame Jessica Hervieu, secrétaire de Mairie du village, restent disponibles et à votre écoute.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

INFOS DIVERSES

FERMETURE DU RESEAU CUIVRE ORANGE

Nous vous informons de la fermeture prochaine du réseau cuivre orange.

Il est donc essentiel que tous les administrés de notre commune soient raccordés au réseau fibre optique afin de continuer à percevoir les télécommunications. Cette fermeture se déroulera en deux temps, conformément à la dérogation accordée par l'Arcep en date du 23/06/2023 et prévue par le cadre de la régulation



la fermeture commerciale des offres sur réseau cuivre le 27 janvier 2025 : plus aucune prestation d'accès à la boucle locale cuivre d'Orange ne sera commercialisée. Concrètement, cela signifie qu'à partir de cette date il ne sera plus possible de souscrire à une offre sur réseau cuivre,

la fermeture technique des offres sur réseau cuivre le 27 janvier 2026 : toutes les prestations d'accès à la boucle locale cuivre d'Orange devront avoir été résiliées par chaque opérateur. Les usagers, particuliers comme professionnels, devront migrer vers le réseau de fibre optique, ou selon les cas, vers une solution alternative, afin de conserver l'usage de leurs services.

L'ensemble des fournisseurs d'accès Internet associés au projet prendront contact avec les particuliers ou professionnels pour les accompagner dans la migration de leur offre sur cuivre vers une offre de substitution.

UN BUS A LA DEMANDE A RÉSERVER LA VEILLE AU MOINS ENTRE CHÂTEAU, RETHEL ET ASFELD

Pour votre parfaite information, sachez qu'il existe un bus à la demande sur la ligne Asfeld Rethel qui passe par Château-Porcien. Il suffit simplement de réserver par téléphone auprès de Fluo (coordonnées en photo)

ASFELD - ST GERMAINNOT - CHATEAU PORCIEN - RETHEL			RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD		
Heure de circulation (au 1er février)	TM	Mo	Heure de circulation (au 1er février)	TM	Mo
	1	2		1	2
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	08:00	18:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	08:00	18:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	08:15	18:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	08:15	18:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	08:30	18:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	08:30	18:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	08:45	18:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	08:45	18:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	09:00	19:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	09:00	19:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	09:15	19:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	09:15	19:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	09:30	19:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	09:30	19:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	09:45	19:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	09:45	19:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	10:00	20:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	10:00	20:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	10:15	20:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	10:15	20:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	10:30	20:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	10:30	20:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	10:45	20:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	10:45	20:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	11:00	21:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	11:00	21:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	11:15	21:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	11:15	21:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	11:30	21:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	11:30	21:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	11:45	21:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	11:45	21:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	12:00	22:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	12:00	22:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	12:15	22:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	12:15	22:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	12:30	22:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	12:30	22:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	12:45	22:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	12:45	22:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	13:00	23:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	13:00	23:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	13:15	23:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	13:15	23:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	13:30	23:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	13:30	23:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	13:45	23:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	13:45	23:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	14:00	24:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	14:00	24:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	14:15	24:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	14:15	24:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	14:30	24:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	14:30	24:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	14:45	24:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	14:45	24:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	15:00	25:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	15:00	25:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	15:15	25:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	15:15	25:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	15:30	25:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	15:30	25:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	15:45	25:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	15:45	25:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	16:00	26:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	16:00	26:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	16:15	26:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	16:15	26:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	16:30	26:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	16:30	26:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	16:45	26:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	16:45	26:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	17:00	27:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	17:00	27:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	17:15	27:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	17:15	27:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	17:30	27:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	17:30	27:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	17:45	27:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	17:45	27:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	18:00	28:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	18:00	28:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	18:15	28:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	18:15	28:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	18:30	28:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	18:30	28:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	18:45	28:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	18:45	28:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	19:00	29:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	19:00	29:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	19:15	29:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	19:15	29:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	19:30	29:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	19:30	29:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	19:45	29:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	19:45	29:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	20:00	30:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	20:00	30:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	20:15	30:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	20:15	30:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	20:30	30:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	20:30	30:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	20:45	30:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	20:45	30:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	21:00	31:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	21:00	31:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	21:15	31:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	21:15	31:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	21:30	31:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	21:30	31:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	21:45	31:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	21:45	31:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	22:00	32:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	22:00	32:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	22:15	32:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	22:15	32:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	22:30	32:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	22:30	32:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	22:45	32:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	22:45	32:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	23:00	33:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	23:00	33:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	23:15	33:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	23:15	33:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	23:30	33:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	23:30	33:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	23:45	33:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	23:45	33:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	24:00	34:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	24:00	34:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	24:15	34:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	24:15	34:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	24:30	34:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	24:30	34:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	24:45	34:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	24:45	34:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	25:00	35:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	25:00	35:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	25:15	35:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	25:15	35:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	25:30	35:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	25:30	35:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	25:45	35:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	25:45	35:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	26:00	36:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	26:00	36:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	26:15	36:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	26:15	36:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	26:30	36:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	26:30	36:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	26:45	36:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	26:45	36:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	27:00	37:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	27:00	37:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	27:15	37:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	27:15	37:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	27:30	37:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	27:30	37:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	27:45	37:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	27:45	37:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	28:00	38:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	28:00	38:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	28:15	38:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	28:15	38:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	28:30	38:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	28:30	38:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	28:45	38:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	28:45	38:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	29:00	39:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	29:00	39:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	29:15	39:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	29:15	39:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	29:30	39:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	29:30	39:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	29:45	39:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	29:45	39:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	30:00	40:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	30:00	40:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	30:15	40:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	30:15	40:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	30:30	40:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	30:30	40:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	30:45	40:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	30:45	40:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	31:00	41:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	31:00	41:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	31:15	41:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	31:15	41:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	31:30	41:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	31:30	41:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	31:45	41:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	31:45	41:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	32:00	42:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	32:00	42:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	32:15	42:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	32:15	42:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	32:30	42:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	32:30	42:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	32:45	42:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	32:45	42:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	33:00	43:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	33:00	43:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	33:15	43:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	33:15	43:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	33:30	43:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	33:30	43:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	33:45	43:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	33:45	43:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	34:00	44:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	34:00	44:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	34:15	44:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	34:15	44:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	34:30	44:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	34:30	44:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	34:45	44:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	34:45	44:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	35:00	45:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	35:00	45:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	35:15	45:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	35:15	45:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	35:30	45:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	35:30	45:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	35:45	45:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	35:45	45:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	36:00	46:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	36:00	46:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	36:15	46:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	36:15	46:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	36:30	46:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	36:30	46:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	36:45	46:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	36:45	46:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	37:00	47:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	37:00	47:00
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	37:15	47:15	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	37:15	47:15
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	37:30	47:30	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	37:30	47:30
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	37:45	47:45	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT - ASFELD	37:45	47:45
ASFELD - CHATEAU PORCIEN - RETHEL	38:00	48:00	RETHEL - CHATEAU PORCIEN - ST GERMAINNOT -		

Lutte contre le harcèlement : les actions à l'école Primaire et au collège

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, les élèves du CE2 au CM2 ont confié anonymement leur ressenti en complétant une grille d'auto-évaluation. L'analyse des réponses en conseil des maîtres a permis d'établir une représentation du climat scolaire à l'école primaire et de relever les situations qui appellent à la vigilance



Un livret « bien vivre ensemble » offert aux enfants de CM2, par Monsieur le Maire

Ce livret présente les différentes règles de politesse et de civilité qui permettent de bien vivre ensemble dans notre société. Il explique pourquoi et comment nous devons les appliquer dans notre vie de tous les jours : à l'école, dans la rue, dans les transports en commun, dans les lieux publics, sur internet, etc.

UN SPECTACLE DE NOËL OFFERT PAR LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DANS LA SALLE DE LA MAIRIE



Une nouvelle aventure pour les lutins! Ils ont dû devoir représenter le Pays du Père Noël aux Jeux Olympiques de Paris ! Du choix des sports jusqu'aux épreuves, en passant par les entraînements, les lutins ont redoublé d'efforts sous l'œil attentif de la Mère Noël. Pour se surpasser, ils pouvaient compter sur l'aide précieuse des enfants bien sûr !



Les Utolutins ont ainsi offert aux enfants un grand moment de théâtre.



Remise des diplômes au collège

Les anciens élèves qui ont obtenu leur brevet (DNB), leurs familles et leurs professeurs ont été invités à une cérémonie le vendredi 20 octobre à la salle des fêtes d'Asfeld.

PARCOURS DE LA FLAMME ACADÉMIQUE AU COLLÈGE DE CHÂTEAU

La flamme académique est arrivée sur le site de Château Porcien mercredi 8 novembre. Bravant les conditions automnales, un groupe d'élèves de 3ème a transporté la flamme en relais en canoë depuis Château-Porcien vers Asfeld le 9 novembre.

La Flamme académique et son parcours ont été pensés afin de faire vivre aux élèves un moment sportif et culturel unique dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.



Des compliments des pèlerins de passage

à Château-Porcien

8.6.23
 Un grand merci pour ce bel endroit où passer la nuit !
 Après une marche épuisante par une chaude journée, ce magnifique endroit a été un oásis de repos. Puissent encore de nombreux pèlerins s'y reposer.
 Merci beaucoup !
 Joram & Antheas
 de Krefeld NRW
 Bedaunt het was hier
 Prima!!!
 Willem en Guus

Cette année encore, près de 300 pèlerins ont traversé notre village. Heureux de trouver un gîte moderne et propre sur leur passage, ils sont nombreux à nous écrire des compliments dans le carnet laissé dans la maison qui leur est proposée à la location. Nous en profitons pour remercier tous les commerçants et villageois pour l'accueil que vous leur réservez, car ils

14/09/2023
 Château-Porcien,
 Village calme et serein,
 Ça nous met entre les mains,
 Ça c'est par un bon accueil cristallin,
 Accueil en toute confiance,
 Les marcheurs en avance,
 C'est rare en ces temps là.
 Une confiance comme ça,
 Mais cela prouve que sur terre,
 Il reste encore une bouffée d'air,
 Demain je reprend le chemin,
 Dont le futur est encore incertain,
 Mais le report de cœur rempli,
 D'une joie infinie,
 Et pour finir ces vers,
 Encore un peu terre à terre,
 Je te le dit de façon banal,
 Mais qui n'a pas d'autre égal.
 Merci!
 Quentin Thirion

complimentent également la gentillesse des habitants, des petits détails qui contribuent à leur laisser un joli souvenir de notre commune sur leur passage. Voici quelques extraits de ces mots écrits dont un joli poème.

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX VILLAGE FLEURI A TOURNES

Lors d'un bulletin précédent, nous évoquions qu'obtenir un label fleur n'est pas le simple fait d'avoir de jolis fleurs mais qu'il s'agit aussi de penser à des questions écologiques, environnementales, sur la qualité de vie des habitants etc....(nous gardons ainsi des espaces verts non tondus pour y favoriser la reproduction de certaines espèces, nous économisons l'eau au maximum lors des arrosages, nous avons des tables de pique-nique pour s'asseoir et contempler le paysage un peu partout dans le village). Château-Porcien maintient cette année encore sa deuxième fleur et une cérémonie récompensant notre commune a été organisée à Tournes en octobre dernier en présence de Mme Marie-Chantal Cornet, 2ème adjointe au Maire et de Monsieur Raphaël Monnier, agent de maîtrise aux services techniques. La Région **Grand Est**, avec **959 communes labellisées**, est la **première région fleurie de France** : 307 en Alsace., 384 en Champagne et en Ardenne, 268 en Lorraine.



106 communes ardennaises sont labellisées « Villes et Villages fleuris », soit 1 commune sur 4 ! Ce label national décernant de 1 à 4 fleurs repose sur plus de 60 critères d'évaluation.

Il récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique et du patrimoine bâti, l'attractivité touristique et l'implication des citoyens au cœur des projets.

COMMÉMORATIONS



Soucieuses de rendre hommage à ceux qui ont défendu les valeurs de notre patrie au prix de leur vie, l'association des Anciens Combattants du canton de Château-Porcien et l'association du Souvenir français ont comme chaque année, répondu présentes à chaque commémoration, rappelant à chacun combien le devoir de mémoire est important.



14-18

ÉCOLIERS ET COLLÉGIENS MOBILISÉS POUR LE 11 NOVEMBRE

14-18



Invités par le conseil municipal, les élèves de l'école primaire Jean Dion, ont participé à la cérémonie commémorative du samedi 11 novembre 2023. En présence de Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, ils ont rendu hommage à leurs aînés morts pour la France. Les élèves étaient présents auprès



du principal-adjoint de Château-Porcien M. Houdelet et de la principale d'Asfeld Mme Marchois pour participer au dépôt de gerbe au nom du collège multisite. Au nom de la section des Anciens Combattants et sympathisants ACPG-CATM-OPEX du canton de Château-Porcien, Monsieur Finard a tenu à remercier tous les habitants de Château-Porcien ainsi que tous les parents venus accompagner leurs enfants à la cérémonie du 11 novembre, tous les professeurs, et tous les enfants de l'école Jean Dion qui ont, avec brio, lu le poème d'Arthur Rimbaud : "Le Dormeur du Val" et qui ont fait l'appel aux morts avec lui. Il a remercié les pompiers, la gendarmerie, les porte drapeaux sans lesquels les commémorations ne seraient pas ce qu'elles sont. Monsieur Finard tient également à remercier Monsieur le Maire, Didier Simon, et son conseil municipal ainsi que Céline Articlaut d'avoir si bien orchestré cette cérémonie. Monsieur Finard a salué ses amis parachutistes, Patrick Odot et Joël Leboeuf qui leur ont fait l'honneur d'assister à cette commémoration.

Le monument aux morts éclairé en bleu blanc rouge par la Mairie

Monsieur Finard tenait à remercier Monsieur le Maire ainsi que son conseil municipal pour avoir éclairé le monument aux morts chaque soir, ce bel éclairage bleu blanc rouge devant lequel nous passons parfois chaque jour et sur lequel sont inscrits le nom de tous les enfants de Château-Porcien qui ont donné leur vie pour que nous demeurions libres et en paix.



Hommage aux soldats morts en Algérie, Tunisie et Maroc



Le 5 décembre dernier à 18h, se tenait la cérémonie afin de rendre hommage aux Morts pour la France durant les guerres en Algérie, Tunisie et au Maroc. Une cérémonie émouvante avec pour fond sonore la chanson « l'Algérie » de Serge Lama.

Au nom de la section des Anciens Combattants et sympathisants ACPG-CATM-OPEX du canton de Château-Porcien (08 Ardennes), Monsieur Finard souhaite remercier tous les Anciens Combattants et sympathisants, les représentants du Souvenir Français, les porte-drapeaux, Henri et Jean-Pierre, le maire, Didier Simon et son premier adjoint, Pascal Ballan, les membres du Conseil Municipal, les fidèles mamans, Alexandra et Bettina et leurs enfants Elyanna, Rose et Sacha d'avoir assisté, malgré la pluie et le froid, à la cérémonie du souvenir des soldats morts

de l'autre côté de la Méditerranée en Afrique du Nord. Michel Finard a également tenu à remercier Ariane Saulnier d'avoir posté le film sur la page facebook de la mairie, ainsi que toutes les personnes présentes.

Si vous avez l'occasion de visiter Paris, vous pouvez vous rendre quai Branly dans le 7ème arrondissement où se situe le mémorial national des soldats morts en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS : *La commune présente toutes ses condoléances aux familles touchées par le deuil :*

Décès de Solange ALLARD veuve GUILLEMONT	le 24 juin 2023
Transcription de décès de Jacqueline HENIN épouse ROMAGNY	le 09 juillet 2023
Décès de Françoise HUART	le 10 juillet 2023
Décès de Yvette SACREZ veuve KELNER	le 01 août 2023
Transcription de décès de Chantal GUILLEMIN	le 07 août 2023
Décès de Jean-Pierre BAUDUIN	le 28 septembre 2023
Décès de Yvette GAY épouse MARBAIX	le 02 octobre 2023
Décès de Denise CUROT	le 26 octobre 2023
Décès de Eliane GILLET épouse MICHAUX	le 01 novembre 2023
Décès de Jacqueline RICHEL veuve PELLETIER	le 20 novembre 2023
Transcription de décès de Mauricette BONNINGRE veuve MARRY	le 22 novembre 2023
Décès de Yolande MASCIA	le 04 décembre 2023
Décès de Thérèse NIVARD veuve RICHARD à Signy-l'Abbaye	le 04 décembre 2023

NAISSANCES :

Naissance de Alya MONGIN	le 20 juillet 2023
Naissance de Maël CAMBIEN	le 11 août 2023
Naissance de Lison PIERSON	le 15 août 2023
Naissance de Aaron DARDARD	le 29 août 2023
Naissance de Romane SABLIN	le 30 septembre 2023
Naissance de Aliya AZEM	le 12 octobre 2023

Procès-Verbal - Séance du 8 septembre 2023

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle du Conseil Municipal en mairie

Le 8 septembre 2023 à 20h00

Ordre du jour

Procès-Verbal de la Séance du 15 mai 2023

Lagunage : engagement de travaux, achat compresseur et mise en place de débitmètres

Borne de recharge électrique Station-E

Contrat emploi compétences agent espaces verts.

Convention ORT (Opération de Revitalisation de territoire) Pays Rethélois

Travaux d'enrobés rue de Nandin

Campagne dé pigeonnage – DOVE BUSTERS

Diagnostic préalable aux travaux de restauration de l'Eglise

Engagement travaux de l'Eglise pour demande de subvention.

DM règlement mission de diagnostic préalable cabinet GISSINGER

DM écriture d'ordre règlement CTS NOIZIER / CNE DE CHATEAU PORCIEN à l'euro symbolique.

Réhabilitation du local club – engagement des travaux pour demande de subventions préalable.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS)

Référent déontologue pour les élus locaux

Enfouissement rue des Fossés/Charles de Gaulle

Vente de parcelle route de Condé à Mr Lecompanion

Vente parcelle Mr Hervé IGEL- changement de bénéficiaire au nom de son petit-fils.

Location tables rondes et nappes salle Wilbault.

Convention mise en place de nichoirs société Eolienne de Longueval.

DM- imputation maison en péril

DM- budget lotissement

Questions et infos diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie le 8 septembre 2023 à 20h00, sous la Présidence de Monsieur SIMON Didier, Maire de la Commune.

Présents: M. Didier SIMON, Mr Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, Mme Céline ARTICLAUT, Mme Françoise MAILLOT, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés : Mr Patrick PERESSON, Mme Nelly MARCHAND, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à Mr Pascal BALLAN, Mme Ariane SAULNIER donne pouvoir à Céline Articlaut, Mr Ghislain BRIQUET, Mr Laurent PERONNET donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Sophie HEDOIN donne pouvoir à Mr Didier SIMON

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations pour des décisions modificatives à la demande du Trésor public et supprimer le point concernant le diagnostic préalable aux travaux de l'Eglise.

2023-09-01 Travaux lagunage et mise en place marché public

Mr le Maire expose au conseil municipal le besoin de travaux au niveau du lagunage.

En 2021, la bêche à commencer à se détériorer du fait de sa composition mais également de tirs de braconniers.

La bêche remonte à la surface créant des « bulles » et engendre une perte de surface de traitement et de rendement épuratoire.

De nouvelles « bulles » sont apparues en 2022.

Deux devis ont été proposés par l'entreprise Protechsol, 16 rue du clos 51150 AMBONNAY

Le premier concerne le remplacement de l'intégralité des bêches des trois lagunes pour un montant de 260821.20€ TTC

Le second concerne le remplacement de la première lagune et la réparation des autres bêches des lagunes pour un montant de 133490.40€ TTC.

Par soucis économique et au vu de la présence croissante des bulles, la seconde solution serait la plus envisageable.

Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin de l'autoriser à engager la procédure de mise en place du marché, entreprendre les travaux de réparation et de solliciter les subventions possibles.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de mise en place du marché.

D'engager les démarches pour entreprendre les travaux de changement de bêche de la lagune n°1 et la réparation des abords des deux lagunes en aval.

De solliciter les subventions que la Commune pourrait obtenir dans ce dossier : D.E.T.R., AESN et tout autre financement possible.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-02 Achat d'un compresseur

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer le compresseur actuel;

Après un audit sur site avec la société BOGE le devis suivant est proposé :

Offre : NG04.2023.048.1431					
Ligne	Désignation	reference	Qté	PU net HT	PT net HT
Materiel					
100	Compresseur à vis à variation de vitesse 400V 8 bar	C25F / 8	1	14 993,30 €	14 993,30 €
200	Liaison pneumatique	Flex - G1 3m	1	148,00 €	148,00 €
300	Manutention mise en place et en service	MODEP	1	568,00 €	568,00 €
400	Adaptation gainageGaiPrest	PrestGain	1	2 840,00 €	2 840,00 €
500	Télésurveillance	BOGE Connect	1	579,60 €	579,60 €
600	Participation aux frais de port	Port	1	485,00 €	485,00 €
Montant total Offre				19 613,90 €	

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-03 Installation de débitmètre.

Mr Le maire expose à l'assemblée le besoin d'une installation de débitmètre à deux endroits de la commune. Il présente de devis de la société ACPM située 31 grande rue 08440 LUMES pour un montant de 7027.20€ TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide,

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et devis afférents pour ces travaux

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-04 Borne de recharge station-E

Mr Le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'accorder un droit d'occupation du domaine public à la société Stations-E, immatriculée au RCS d'Évry sous le numéro 835 124 280 RCS, sis 3-5 rue Marcel Pagnol ZI du Clos Auchin 91800 Boussy-Saint-Antoine

Implantation : rue des promenades, Parcelle AE190 près de la salle Wilbault

Le demandeur s'engage à occuper le domaine public conformément à la convention-cadre, et, plus particulièrement, à verser une redevance d'occupation du domaine public dans les conditions prévues à la convention cadre soit la somme de 300€/ an

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-05 Ouverture d'un poste CEC – Service technique

Il est proposé d'ouvrir un poste en Contrat Unique d'Insertion dans le cadre du parcours emploi compétence au sein du service technique de la commune. Une formation interne assurée par l'employeur conditionne l'accord de Pôle Emploi pour l'embauche et le versement des aides financières.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide

De donner son accord à la création d'un poste en Contrat Unique d'Insertion à compter du 2 octobre 2023.

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce contrat et de solliciter les aides correspondantes.

Les crédits seront inscrits au Budget principal de la Commune au Chapitre 012.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-06 Convention ORT/PVD

Mr le Maire expose la Convention cadre pluriannuelle d'opération de revitalisation de territoire (ORT) petites villes de demain (PVD) entre la Communauté de Commune du Pays Rethélois, ville de Rethel ; Communes d'Asfeld, de Château-Porcien, de Juniville, de Saint-Germainmont et de Sault-Les-Rethel d'une part et de l'Etat d'autre part.

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) est un nouvel outil au service des territoires, dont les élus peuvent se saisir pour mettre en œuvre un projet global de revitalisation de leur centre-ville.

Le programme Petites Ville de Demain (PVD) quant à lui doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette convention.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-07 Travaux d'enrobés rue de Nandin

Mr le Maire expose le besoin de réfection d'enrobés rue de Nandin et soumet le devis de l'entreprise Gorez pour un montant de 2934 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et devis afférents pour ces travaux.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-08 Campagne de dépigeonnage.

Mr le Maire expose le besoin de réaliser une nouvelle opération de dépigeonnage sur la commune.

Il propose la méthode de tirs la nuit et soumet le devis de l'entreprise DoveBusters pour un montant de 7200€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et devis afférents pour cette campagne.

Vote : Contre : 2 Abstentions : 0 Pour : 10

2023-09-09 Travaux Eglise Saint-Thibault

Mr le Maire expose au conseil municipal le diagnostic patrimonial de l'Eglise Saint-Thibault.

Les travaux à prévoir se distinguent de la manière suivante :

Tranche 01 : Restauration du chœur et des deux transepts pour un coût de 1 063 200€ TTC

Tranche 02 : Restauration du clocher pour un coût de 609 600€ TTC

Tranche 03 : Restauration de la nef pour un coût de 688 800€ TTC

Soit un total de 2 361 600€ TTC.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches pour entreprendre les travaux de restauration.

De solliciter les subventions que la Commune pourrait obtenir dans ce dossier.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-10 DM-Mission de diagnostic préalable cabinet GISSINGER

Afin de régler la note d'honoraire du cabinet d'architecte Gissinger et Tellier il est nécessaire de procéder à une décision modificative suivante :

Chapitre 011 article 615231 -18000€ (dépense de fonctionnement)

Chapitre 023 +18000€ (dépense de fonctionnement)

Chapitre 20 article 203 +18000€ (dépense d'investissement)

Chapitre 021 +18000€ (recette d'investissement)

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-11 DM- règlement CTS Noizier-Commune de Château-Porcien

Afin de finaliser l'acquisition des parcelles AB 183 et AB 184 à l'euro symbolique, il est nécessaire de matérialiser en comptabilité la « vraie » valeur des terrains.

De ce fait sur demande de la trésorerie, il est nécessaire d'avoir recours à la décision modificative suivante:

Dépense d'investissement chapitre 41 articles 2111 :-999 €

Recette d'investissement chapitre 41 articles 138 : +999 €

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-12 Réhabilitation du local club

M. Le Maire soumet les plans et devis concernant le projet de réhabilitation du Local Club réalisé par la société TDA, 9 rue de l'abattoir 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

L'estimation de cette réhabilitation s'élève à 476 648.77 € TTC ainsi que des frais d'honoraires pour un montant de 80 274.07€ TTC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches pour entreprendre les travaux de réhabilitation.

De solliciter les subventions que la Commune pourrait obtenir dans ce dossier.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-13 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité:

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-14 Référent déontologue pour les élus locaux

Le Conseil Municipal,

Vu la liste des référents déontologues proposés

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L.452-30 et L.452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1-1 et R.1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes ;

Vu la liste des référents déontologues proposés ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le Centre de Gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;

Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;

Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;

Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;

Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;

PRÉCISE que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion ;

FIXE à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;

FIXE les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;

ADOpte la charte de l'élu local telle que définie en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-15 Travaux d'enfouissement des Réseaux rue des Fossés / Nandin/ Charles de Gaulle

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée le projet d'enfouissement des réseaux rue de Fossés –Nandin - Charles de Gaulle selon les estimatifs de la FDEA suivants :

Electrification : 43 000€

Télécom : 68 000€

Travaux d'éclairage à prévoir environ 30 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches pour entreprendre les travaux d'enfouissement des réseaux.

De solliciter les subventions que la Commune pourrait obtenir dans ce dossier.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-16 Vente de parcelle AD245 à Mr Lecompanion

Il s'agit de proposer à M. Lecompanion de lui céder la parcelle AD 245 d'environ 800m²

M. le Maire souhaite proposer le tarif de 2 € du m²,

Par conséquent, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour finaliser cette acquisition.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à proposer le tarif de 2 €/m² pour la parcelle,

Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-18 Location tables rondes salle Wilbault

La commune a fait l'acquisition de tables rondes pour la salle Wilbault et souhaite les proposer à la location aux tarifs suivants :

Tables rondes 180 cm (8-10 personnes) : 15 € TTC l'unité

A l'unanimité le conseil municipal valide les tarifs de location des tables rondes et des nappes comme suit :

Tables rondes 180 cm (8-10 personnes) : 15 € TTC l'unité

Caution Table: 300 € par table

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-19 Convention pour la mise en place de nichoir

Mr Le maire présente à la demande de la société EOLIENNES DE LONGUEVAL, la convention concernant l'implantation de nichoirs artificiels afin de favoriser la nidification du faucon crécerelle.

L'installation, les frais de fourniture et d'entretien des nichoirs seront à la charge de la société Eolienne de Longueval.

La commune s'engage à tenir informée la société en cas d'abattage d'arbre concerné par un nichoir et signaler tout désordre qui se produirait sur les nichoirs dès lors qu'elle en a pris connaissance.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-20 DM- imputation maison en péril

M. le Maire expose que suite à une demande du Trésor public afin de régulariser des écritures liée à une erreur d'enregistrement, il est nécessaire de procéder à une décision modificative suivante :

Chapitre 040-454101 :-70000€

454101 : +70000€

Chapitre 040-454102 :-100 000€

454102 : +100 000€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide les écritures suivantes

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-09-21 DM- budget lotissement

M. le Maire expose que suite à une demande du Trésor public afin de régulariser des écritures liée à une erreur d'enregistrement, il est nécessaire de procéder à une décision modificative suivante :

Compte 1068 :-116868.25€

Compte 168741 : +116868.25€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide ces écritures.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

Questions et infos diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Procès-Verbal - Séance du 6 décembre 2023

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle du Conseil Municipal en mairie

[Le 6 décembre 2023 à 20h00.](#)

Ordre du jour

Procès-Verbal de la Séance du 8 septembre 2023

Acquisition des parcelles Habitat 08

Acquisition parcelle Mr et Mme Hase/Mr et Mme Renaud

Reprises de concession du cimetière

Poste agent d'entretien des espaces verts

Demande de subvention pour l'installation de débitmètres

Bail de fermage

Recensement 2024

DM : correction affectation du résultat -budget annexe Lotissement Les Nauzelles

DM Règlement facture FDEA

Vente d'un lève-plaque

Remboursement de Mr Toussaint : travaux de raccordement

Questions et infos diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie le 6 décembre 2023 à 20h00, sous la Présidence de Monsieur SIMON Didier, Maire de la Commune.

Présents : M. Didier SIMON, Mr Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, Mr Ghislain BRIQUET, Mme Monique POURU, Mme Ariane SAULNIER, Mme Céline ARTICLAUT, M. Jean-Pierre COUTTIN, Mme Nelly MARCHAND, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés : Mr Patrick PERESSON, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à Mme Monique POURU, Mme Françoise MAILLOT donne pouvoir à M Jean-Luc LEGROUX, Mme Sophie HEDOIN donne pouvoir à Mr Didier SIMON, M. Laurent PERONNET

Secrétaire de séance : Mr Pascal BALLAN

Le Procès-Verbal de la séance du 8 septembre 2023 a été voté à l'unanimité

2023-11-01 Acquisition parcelle Habitat 08

Mr le Maire expose à l'assemblée la rétrocession de parcelle appartenant au bailleur Habitat 08 de la manière suivante :

1 / Sur la commune de CHATEAU PORCIEN (08360) 1 rue du Champs de Foire

<u>Sec t.</u>	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	c
AE	540	1 rue du Champs de Foire			0 6	0 5

Division cadastrale

Les opérations de division sont résumées dans le tableau suivant :

Avant Division			Après Division					
			Parcelles objets des présentes			Parcelles restant la propriété de l'ancien propriétaire		
Sec t.	N°	Contenance	Sec t.	N°	Contenance	Sec t.	N°	Contenance
AE	145	0ha39a03ca	AE	540	0ha06a05ca	AE	539	0ha32a98ca

2 / Sur la commune de CHATEAU PORCIEN (08360) Basses Terre la Dame

<u>Sec t.</u>	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	c
AD	658	Basses Terre la Dame				0 5
AD	663	Rue Charles de Gaulle			0 4	0 9
AD	664	Rue Charles de Gaulle			0 2	0 2
AD	665	Rue Charles de Gaulle			0 6	0 9
Contenance totale					1 2	8 5

Division cadastrale

Les opérations de division sont résumées dans le tableau suivant :

Avant Division			Après Division					
			Parcelles objets des présentes			Parcelles restant la propriété de l'ancien propriétaire		
Sec t.	N°	Contenance	Sect .	N°	Contenance	Sec t.	N°	Contenance
AD	531	00ha00a52ca	AD	658	00ha00a05ca	AD	659	00ha00a47ca
AD	580	1ha28a86ca	AD	663	00ha04a09ca	AD	660	00ha17a71ca
			AD	664	00ha02a02ca	AD	661	00ha85a10ca
			AD	665	00ha06a69ca	AD	662	00ha13a25ca
						AD	666	00ha00a12ca
						AD	667	00ha00a15ca

3 / Sur la commune de CHATEAU PORCIEN (08360) Rue de la Sommevue Division cadastrale

Les opérations de division sont résumées dans le tableau suivant :

Avant Division			Après Division					
			Parcelles objets des présentes			Parcelles restant la propriété de l'ancien propriétaire		
Sec t.	N°	Contenance	Sect .	N°	Contenance	Sec t.	N°	Contenance
AE	256	0ha00a44ca	AE	532	0ha00a26ca	AE	531	0ha00a18ca
AE	257	0ha00a44ca	AE	534	0ha00a26ca	AE	533	0ha00a18ca
AE	258	0ha00a48ca	AE	536	0ha00a34ca	AE	535	0ha00a14ca
AE	381	0ha00a57ca	AE	537	0ha00a26ca	AE	538	0ha00a31ca
AE	252	0ha00a51ca	AE	523	0ha00a32ca	AE	524	0ha00a19ca
AE	253	0ha00a49ca	AE	526	0ha00a25ca	AE	525	0ha00a24ca
AE	254	0ha00a55ca	AE	528	0ha00a24ca	AE	527	0ha00a31ca
AE	255	0ha00a39ca	AE	530	0ha00a21ca	AE	529	0ha00a18ca

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide les écritures suivantes et autorise Mr Le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2023-11-02 Acquisition parcelle Mr Hase

Mr et Mme Renaut souhaitent vendre une partie de leur propriété située sur l'arrière de celle-ci. Afin de pouvoir y accéder, il est nécessaire de créer une entrée côté allée Ferdinand Ledoux.

Cette possibilité est liée à l'acceptation de Mr et Mme Hase de céder une partie de leur parcelle AC 668 d'une surface de 25 m² à 1€ symbolique, cette dernière pourra retomber sur le domaine communal après la réalisation des travaux par Mr et Mme Renaut.

Les travaux de raccordement des différents réseaux (eau potable, eaux usées et courant faible) sont à la charge de Mr et Mme Renaut. Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide ce projet et autorise Mr Le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2023-11-03 Reprise technique de concession du cimetière

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal le 16/11/2023. Il a été constaté que 31 concessions perpétuelles se trouvent en l'état d'abandon.

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code général des collectivités territoriales (article L2223-4, R2223-13 à R2223-21).

Il faut préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition, mais ceci devient de plus en plus difficile au fil du temps, quand les attributaires sont décédés ou n'ont plus d'ayant-droit.

L'article L2223-17 du Code général des collectivités territoriales précise que le Maire a la faculté de demander l'accord du conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le Maire prendra l'arrêté prévu par ce même article.

Un devis des pompes funèbres Zanchetta d'un montant de 37406€ TTC listant les concessions concernées est présenté au conseil municipal, les travaux ne pourront débuter qu'après une période d'un an suite à la parution des procès-verbaux des concessions concernées.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à donner son accord sur :

Le principe de la reprise, puis de la réattribution, des concessions abandonnées

Autorise Mr Le maire à solliciter les subventions et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2023-11-04 Poste d'agent d'entretien au service techniques

Lors du dernier conseil il a été voté le recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion, dans le cadre du parcours emploi compétence au sein du service technique de la commune.

Ce recrutement en CUI n'est plus possible à ce jour en raison de la suppression de ces derniers.

Mr le Maire souhaite donc ouvrir un poste d'agent d'entretien au service technique, sous le grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, de catégorie C pour assurer les fonctions d'agent polyvalent.

L'agent recruté percevra une rémunération calculée par référence à l'indice brut 368 (indice majoré 362) du grade de recrutement, pour une durée de travail hebdomadaire de 21 heures

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide

De donner son accord à la création d'un poste d'agent d'entretien des espaces verts à compter du 1 janvier 2024

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce contrat et de solliciter les aides correspondantes.

Les crédits seront inscrits au Budget principal de la Commune au Chapitre 012

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2023-11-05 Demande de subvention pour l'installation de débitmètres

Lors du précédent conseil le devis de l'entreprise ACPM pour l'installation de débitmètres a été adopté à l'unanimité pour un montant total de 10.360 €TTC.

Mr Le Maire demande l'accord du conseil afin de solliciter les subventions aussi élevées que possible auprès des différents opérateurs de l'état, de la région, du département des Ardennes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Mr Le Maire à solliciter les subventions et à signer tous les documents s'y afférents.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2023-11-06 Bail de fermage Mr BATAILLE Richard

M. le Maire expose que Monsieur Richard BATAILLE bénéficie depuis plusieurs années d'un bail de fermage, il convient aujourd'hui de le renouveler de manière rétroactive au 1er janvier 2023 pour une durée de 9 ans jusqu'au 31 décembre 2032.

Ainsi, M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil afin de signer ces documents et encaisser les sommes correspondantes.

Pour 2022, la somme s'élève à 238.39 €

Pour 2023, la somme est de 251.81 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

Autorise M. le Maire à signer le bail à fermage avec M. Richard BATAILLE pour une durée de 9 ans (2023-2032)

Autorise M. le Maire à encaisser les sommes correspondantes. Les sommes seront inscrites au Compte 752 du Budget principal de la Commune

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2023-11-07 Campagne de recensement 2024

Le conseil municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré :

de faire face au besoin du recensement de la population (2024) par l'emploi de trois vacataires,

de charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement,

de spécifier que les personnes recrutées ne travailleront qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire.

Rémunération

Le conseil municipal décide de préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera comme suit :

par feuille de logement : 1,05 €,

par bulletin individuel : 1,70 €,

tournée de reconnaissance : forfait 2 jours (base smic horaire),

pour deux sessions de formation : forfait d'une journée (base smic horaire),

Indemnité de recensement : 200 €.

Nomination des agents recenseurs : Mme BREBANT Carole, Mme LOUIS Alexandra, Mme ROMAGNY Charlène

Nomination du coordonnateur communal : HERVIEU Jessica

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2023-11-08 DM : correction affectation du résultat -budget annexe Lotissement Les Nauzelles

Suite à la décision modification prise lors du précédent conseil municipal du 8 septembre 2023 concernant une erreur d'enregistrement d'imputation, il est nécessaire de modifier l'affectation du résultat initiale.

Il convient de corriger le budget 2023 en ce sens :

a - Résultat de l'exercice 2022	0
dont b – Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif	0,00
c - Résultats de l'exercice antérieur reporté	+116868.25
d- Résultat à affecter = a + c	
(si d est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	+116868.25
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e – Solde d'exécution cumulé d'investissement	-478539.97
D001 si déficit	
R 001 si excédent	
f – Solde des restes à réaliser d'investissement	0
Besoin de financement : e + f	478539.97
AFFECTATION (2) = d	116868.25
Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	
Report en fonctionnement R002	116868.25

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2023-11-09 DM : Règlement FDEA

Afin de régler le titre de la FDEA concernant les travaux rue de la Morteau pour les communications électroniques, il est nécessaire de procéder à une décision modificative suivante :

Dépense de fonctionnement : Chapitre 011 article 615221 : -16 000 €

 Chapitre 011 article 622 : -13 000 €

 Chapitre 011 article 61524 : -5 000 €

 Chapitre 011 article 60621 : -6 000 €

Dépense de fonctionnement : Chapitre 023 : + 40 000 €

Recette d'investissement : Chapitre 021 : + 40 000 €

Dépense d'investissement : article 204182 : + 40 000 €

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2023-11-10 Vente d'un lève plaque

La Commune détient dans son matériel un lève-plaque qui n'est plus utilisé.

Mr Julien Collard propose de le racheter pour la somme de 150 €.

Par conséquent, M. le Maire sollicite le Conseil afin de pouvoir vendre ce matériel.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2023-11-11 Remboursement de Mr Toussaint : travaux de raccordement

Des travaux de raccordement ont eu lieu Faubourg de Liesse au profit de Mr Toussaint suite à sa demande, profitant de travaux d'enrobés de la commune.

La facture présente un total TTC de 1512€

Mr Le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour encaisser la somme de 1512€ dans le cadre du remboursement de cette facture.

Vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 13

Questions et infos diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00



Le Maire, ses employés, tous ses conseillers municipaux, vous souhaitent de bonnes fêtes de Noël et une excellente année 2024 !

